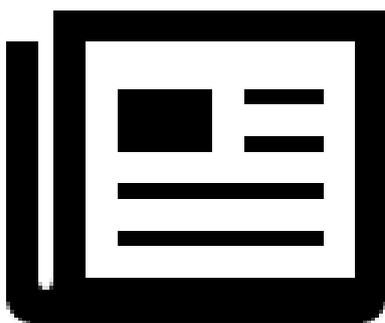


<http://clg-andre-chene-les-jacobins-fleury-les-aubrais.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article938>



Rentrée lundi 02 Novembre 2020

- Les infos -



Date de mise en ligne : samedi 31 octobre 2020

Copyright © Collège André Chêne - Fleury-les-Aubrais - Tous droits réservés

Mesdames, Messieurs,

L'organisation initialement prévue par le collège concernant l'hommage rendu par la communauté éducative à notre collègue Samuel Paty est bouleversée en raison du contexte national (élévation du protocole sanitaire et renforcement du plan vigipirate).

Je vous informe de la demande de monsieur le Ministre de l'Education Nationale concernant les modalités à mettre en oeuvre lundi 2 novembre :

"...Dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, un hommage lui sera rendu (Samuel Paty). À travers cet hommage, c'est aussi l'unité de la communauté éducative toute entière autour des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité que nous affirmerons.

En pratique, tous les élèves reprendront les cours comme à l'habitude. Une minute de silence sera observée lundi à 11h, après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs, dans des conditions respectueuses du protocole sanitaire applicable. Ce temps de recueillement se tiendra dans les salles de classe...".

Exceptionnellement, l'équipe pédagogique d'histoire géographie /Emc prendra un temps de 8h à 10h pour préparer une intervention sur le thème de la laïcité et la présenter à l'ensemble des classes. Les élèves qui ont cours d'histoire géographie sur ces deux premières heures seront libérés.

Les élèves seront accueillis lundi 2 novembre à 8h selon leur emploi du temps habituel. Conformément au renforcement du protocole sanitaire, chaque classe sera affectée à une seule salle et les récréations seront décalées en fonction de chaque niveau.

Je vous remercie de prendre en considération ces informations.

Cordialement,

Audry Huguet du Lorin,
Chef d'établissement du collège André Chêne

A noter que

[-] Suite à l'élévation du protocole sanitaire, aucune personne ne pourra rentrer dans l'enceinte de l'établissement sans masque.

- pour les déplacements de vos enfants vers le collège, le certificat de scolarité distribué en début d'année fait foi.

- Suite au renforcement du plan vigipirate, l'accès au collège ne sera plus possible sans avoir pris rendez-vous pour toute personne extérieure.

- un justificatif de déplacement scolaire vous a été adressé personnellement via pronote.